

## Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 272-2015  
Type d'intervention: Motion  
Motion ayant valeur de directive: ☒  
N° d'affaire: 2015.RRGR.1094  
  
Déposée le: 16.11.2015  
  
Motion de groupe: Non  
Motion de commission: Non  
Déposée par: Krähenbühl (Unterlangenegg, UDC) (porte-parole)  
Hebeisen-Christen (Münchenbuchsee, UDC)  
Speiser-Niess (Zweisimmen, UDC)  
  
Cosignataires: 0  
  
Urgence demandée: Non  
Urgence accordée:  
  
N° d'ACE: 342/2016 du 16 mars 2016  
Direction: Direction de l'instruction publique  
Classification: –  
Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption sous forme de postulat et classement**



### Apprendre à taper au clavier avec les dix doigts à l'école obligatoire

---

Le Conseil-exécutif est chargé d'introduire l'apprentissage de la frappe à dix doigts à l'école obligatoire et d'en faire un objectif d'apprentissage pour tous les élèves.

Développement :

A l'époque de l'ordinateur, il est important de savoir taper au clavier avec les dix doigts. Dans de plus en plus de professions, il faut saisir des données à l'écran : la frappe à dix doigts revêt donc aussi une importance économique. Le *Lehrplan 21* comporte un module « *Medien und Informatik* », mais la frappe à dix doigts n'est pas expressément prévue dans ce domaine de compétences. Ce qui est une erreur compte tenu de son importance. Il faut donc y remédier.

## Réponse du Conseil-exécutif

*La présente motion porte sur un domaine ressortissant exclusivement au Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). Celui-ci dispose d'une marge de manœuvre assez large par rapport au degré de réalisation de l'objectif, aux moyens employés ainsi qu'aux autres modalités de réalisation du mandat. La décision relève en outre de sa responsabilité.*

Les motionnaires chargent le Conseil-exécutif de donner plus d'importance à l'apprentissage de la frappe à dix doigts à l'école obligatoire.

L'apprentissage de la dactylographie est proposé à titre facultatif dans les écoles. Selon une enquête effectuée par les inspections scolaires, les élèves peuvent apprendre la frappe à dix doigts dans 268 des 343 écoles primaires du canton et cette offre obtient un franc succès. De très nombreux élèves ont donc la possibilité d'apprendre à taper au clavier à l'école.

Le *Lehrplan 21* entrera probablement en vigueur à compter de l'année scolaire 2018-2019. La rédaction de textes à l'aide de différents instruments, comme le clavier, reste ancrée dans le plan d'études et relève, dans la partie germanophone du canton, du domaine disciplinaire de l'allemand. L'enseignement de la dactylographie continuera d'être proposé à titre facultatif par les écoles.

Même si la maîtrise parfaite du clavier n'est pas un objectif explicite de l'école obligatoire, les élèves continueront d'apprendre à utiliser correctement le clavier dans le cadre du *Lehrplan 21*. Dans toutes les disciplines, les possibilités de s'entraîner à la dactylographie sont nombreuses.

Il faut par ailleurs compter avec le progrès technique. Bien qu'il soit peu probable que le clavier classique disparaisse, d'autres formes de saisie se développeront (la saisie vocale p. ex.) et viendront compléter, voire remplacer partiellement le clavier.

Etant donné que la demande des motionnaires a déjà largement été satisfaite dans le *Lehrplan 21*, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'adopter la motion sous forme de postulat et de la classer.

### Destinataire

- Grand Conseil